

---

Compte rendu dans le Journal des Débats et des Décrets, de la discussion sur la dénonciation d'un journaliste par Bourdon (de l'Oise) et les motions de Merlin (de Thionville) et Cambon sur la conduite des commissaires du conseil exécutif et les taxes, en annexe de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793)

François-Louis Bourdon, Antoine Christophe Merlin de Thionville,  
Jean-Baptiste Clauzel, Jean Guillaume Taillefer, Laurent Le Cointre,  
Pierre-Joseph Cambon

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bourdon François-Louis, Merlin de Thionville Antoine Christophe, Clauzel Jean-Baptiste, Taillefer Jean Guillaume, Le Cointre Laurent, Cambon Pierre-Joseph. Compte rendu dans le Journal des Débats et des Décrets, de la discussion sur la dénonciation d'un journaliste par Bourdon (de l'Oise) et les motions de Merlin (de Thionville) et Cambon sur la conduite des commissaires du conseil exécutif et les taxes, en annexe de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 554;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38829\\_t1\\_0554\\_0000\\_1;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38829_t1_0554_0000_1;)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

**Bourdon (de l'Oise).** Je viens vous dénoncer un fait grave. Un folliculaire, le rédacteur de la *Sentinelle du Nord*, a inséré cette note : « Il est arrivé dans ce port (le Havre) un navire danois, chargé de 20,000 fusils, envoyés à la République par le roi de Danemark. Le vaisseau fut arrêté sur les côtes d'Angleterre. Il exhiba un passeport constatant que sa destination était pour l'Espagne. Une fois passé, il prit la route de la France, au moyen du double passeport dont il était muni. Il termine par cette réflexion :

« Comme il a de l'esprit, le roi de Danemark ! »

Vous concevez, citoyens, jusqu'à quel point une pareille note compromet les intérêts de la République vis-à-vis la puissance danoise, d'autant qu'il est impossible de supposer des intentions droites à ce journaliste.

Je vous dénonce un second fait non moins grave. Le même journaliste a publié que trois représentants du peuple avaient été mis en état d'arrestation dans le département des Côtes-du-Nord.

Ainsi, vous voyez avec quelle perfidie on suit le système de diffamation contre la représentation nationale; et Isore, à ce sujet, m'écrivait ces jours derniers que ce journaliste n'était pas le seul qui s'attachât à ce système, qu'il était parfaitement secondé par les agents du conseil exécutif, dont les opérations odieuses jetaient une défaveur singulière sur le gouvernement révolutionnaire.

Je demande le renvoi de ma dénonciation au comité de Salut public, qui sera chargé de vous rendre compte des mesures qu'il aura prises à cet égard.

**Merlin** demande à ajouter un fait à la dénonciation de Bourdon. Il dénonce l'agent du conseil exécutif qui, à Thionville, cette ville célèbre par sa défense héroïque en 1792, et sa constance patriotique depuis la Révolution, se permit de décerner un mandat révolutionnaire en vertu duquel un citoyen, excellent patriote, était tenu de payer une somme de 1,000 livres, sous trois heures, sous peine d'être traité révolutionnairement.

**Merlin** appuie le renvoi au comité de Salut public.

**Clauzel** demande la suppression de ces agents.

**Lecointre** voudrait que chacun d'eux individuellement fût tenu de rendre compte de sa conduite au comité de Salut public, qui ferait un rapport général.

On cite quelques autres faits.

**Cambon** a la parole. Citoyens, dit-il, vous avez pris une grande mesure en décrétant un emprunt forcé d'un milliard. Les mesures de détail relatives à cette loi ont été exécutées à Paris avec exactitude parce que votre séjour dans cette commune en impose à l'arbitraire. Il n'en a pas été de même des départements de l'intérieur, parce que les agents du conseil exécutif, les prétendus délégués des représentants du peuple, peut-être quelques agents révolutionnaires, se sont permis des taxes arbitraires, dont le dépôt ou l'emploi nous sont également inconnus. Sans doute il faut que les aristocrates paient les frais de la guerre; mais il faut qu'ils les paient seuls. Il ne faut pas que ces taxes coûtent une larme aux patriotes, autre-

ment l'intention de la Convention ne serait pas remplie.

Le peuple exigera peut-être que nous lui fassions compte des sommes qu'il a payées de cette manière, et elles montent à plus d'un million. Cependant, je dois le déclarer hautement, il n'en est pas entré un sol dans le trésor public. Je dois même prévenir la République qu'il y aura sans doute un déficit dans le résultat des dons immenses faits à la patrie des objets servant jadis au culte catholique. Le désordre avec lequel les dépoüillements ont été faits, le défaut d'inventaire, le défaut d'organisation des bureaux destinés à recevoir ces dons, jusqu'aux dilapidations presque inséparables d'une pareille opération, tout a concouru à diminuer la valeur d'une offrande de cette importance.

Je me résume. Il faut ordonner aux directeurs de district de se faire rendre compte des détails des taxes révolutionnaires, de recevoir les réclamations des patriotes, mais des patriotes seulement, et de vous en envoyer note. Vous allouerez ce qui a été payé aux Sociétés populaires, si l'emploi vous paraît juste. Vous allouerez les secours accordés aux indigents, l'un des principaux objets de cet emprunt. Vous allouerez les indemnités accordées aux sans-culottes; mais, sans doute, vous ne permettrez point qu'il reste rien de toutes ces sommes entre les mains des agents qui les ont perçues. Voilà ma proposition.

**Taillefer** l'appuie.

On demande que le comité des finances soit chargé de présenter une loi générale à ce sujet.

On demande que les faits soient renvoyés au comité de sûreté générale pour les examiner.

Ces différentes propositions sont décrétées.

## II.

### COMPTE RENDU de l'Auditeur national (1).

**Bourdon (de l'Oise)** a dénoncé le journal intitulé la *Sentinelle du Nord* pour avoir inséré, dans l'un de ses numéros, les prétendus faits suivants : « Le roi de Danemark vient d'envoyer 20,000 fusils à la République française. Le conducteur du navire était muni de deux passeports, l'un pour l'Espagne, l'autre pour la France. Arrivé à la hauteur de l'Angleterre, on l'a arrêté. Il montre son passeport pour l'Espagne, mais il n'est pas plutôt passé qu'il prend la route de France et qu'il vient de débarquer au Havre. Il faut avouer, ajoute le journaliste, que le roi de Danemark a de l'esprit. »

Le second prétendu fait est annoncé ainsi :

« J'apprends à l'instant que les députés de la Convention à l'armée du Nord viennent d'être arrêtés par ordre du comité de Salut public. »

**Bourdon** fait remarquer qu'il est évident qu'avec son air de bonhomie, le faiseur de gazettes est sinon un imbécile, au moins un malveillant qui cherche à diffamer les représentants du peuple près des armées, et indisposer les puissances neutres, celle de Danemark en par-

(1) *Auditeur national* (n° 451 du 27 frimaire an II (mardi 17 décembre 1793), p. 2).